

Déclaration adoptée par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) lors de sa 26^{ème} réunion plénière (Strasbourg, 11-14 décembre 2001)

L'ECRI adhère totalement au contenu du communiqué sur l'action internationale contre le terrorisme adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, lors de sa 109^{ème} session, tenue à Strasbourg le 8 novembre 2001. Elle se félicite notamment des passages de ce communiqué consacrés à la sauvegarde des valeurs fondamentales et à l'investissement dans la démocratie et se réjouit que les Ministres aient souligné l'importance particulière qu'ils accordent à la lutte contre l'intolérance sous toutes ses formes et contre la discrimination. L'ECRI prend note aussi avec satisfaction des possibilités d'initiatives qui pourraient être prises par le Conseil de l'Europe pour développer le dialogue multiculturel et inter-religieux.

Le terrorisme et les activités terroristes de tous bords sont incompatibles avec et menacent les valeurs, principes et idéaux que sont la liberté, la démocratie, la justice et les droits de l'homme. Le terrorisme est bâti sur la haine et le fanatisme, qui font le lit de la discrimination et des violations des droits de l'homme.

Dans le même temps, la réaction à la menace du terrorisme ne doit pas nuire aux valeurs et principes que nous défendons et ne doit pas porter atteinte à la protection et promotion des droits de l'homme. Le terrorisme doit être combattu, mais ne doit pas devenir un prétexte permettant que se développent la discrimination et l'intolérance.

L'ECRI réitère avec force son adhésion et son profond attachement aux valeurs et principes affirmés et défendus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par la Convention européenne des Droits de l'Homme. Elle est profondément convaincue du principe de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, qui est la clé de voûte de tout système démocratique et qui constitue l'assise de ces textes.

Dans ce contexte, c'est avec une détermination accrue que l'ECRI mènera et intensifiera son action de lutte contre le racisme et l'intolérance. Elle est convaincue que ces efforts s'inscrivent dans la prévention des conditions menant au développement du terrorisme.

L'ECRI lance un appel aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils soient vigilants face à des réactions d'hostilité envers des groupes particuliers de populations. Ces réactions et leurs effets discriminatoires doivent être suivis de près et des mesures concrètes doivent être prises pour les prévenir et les corriger.

Pour sa part, l'ECRI souhaite contribuer aux efforts plus larges au sein du Conseil de l'Europe pour répondre aux dangers posés par le terrorisme et ses conséquences, en bâtissant sur le noyau de ses travaux existants et en s'efforçant d'être orientée vers l'action.

L'intérêt de l'implication des différentes composantes de la société dans un dialogue interculturel et l'importance du respect mutuel seront introduits en tant qu'élément transversal dans tous les travaux futurs de l'ECRI, notamment dans son approche pays-par-pays, dans ses recommandations de politique générale et dans sa collecte et diffusion d'exemples de « bonnes pratiques ». L'ECRI renforcera le volet de son programme d'activités relatif aux relations avec la société civile. Dans le cadre de cette activité, un programme d'action sera lancé le 21 mars 2002, à l'occasion de la journée mondiale contre la discrimination raciale.